

**Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 26 septembre 2006**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le mardi 26 septembre 2006, à 20 h., sous la présidence de Monsieur Jean Michel BELZ, maire.

Etaient présents : M. BELZ, maire, MM. LE GOFF, MOYSAN, CHELIN, DANTE, Mme LE REUN, M. PICARD, Mme CLARISSE, M. LE ROUX, maires-adjoints, MM. BUISSON, LE MELEDO, Mmes MASSE, THOME, FOLGOAS, M. CAYET, Mmes LE POUPON, PROCHAZKA, MM. CAPPE, LE FLOCH, Mmes GONTARD, LE TALLEC, M. EVANNO

Représentés : Mme RIVIER par M. LE FLOCH, M. LECLERC par M. LE ROUX

Absents : M. GEFFRAY, Mme NICOLAS, M. LE FUR, Mmes GOYAT, LE HYARIC

Monsieur CAPPE a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la réunion du 18 juillet 2006 qui est adopté à l'unanimité.

1 – PISCINE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur le maire explique que le Département du Morbihan finance les équipements sportifs et sociaux-éducatifs des communes lors de leur construction, rénovation ou extension.

Lorsque les équipements relèvent du plan départemental, le Département peut participer à hauteur de 25% de la dépense subventionnable plafonnée à 1.830.000 €. A défaut, ce plafond est fixé à 1.520.000 €.

Dans la mesure où la piscine sports-loisirs que QUIBERON envisage de réaliser sur la commune est équipée d'un bassin réservé à l'apprentissage pour les scolaires ou autres usagers ainsi qu'à la compétition, la Ville sollicite une subvention à hauteur de 25% de la dépense subventionnable plafonnée réglementairement.

Adopté à l'unanimité. Monsieur LE FLOCH ajoute néanmoins que son vote est favorable sous réserve que les travaux ne démarrent pas avant la décision de notification.

2 – PISCINE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA D.D.J.S.

Monsieur le maire indique que la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports peut

participer à la réalisation de cet équipement à hauteur de 30% du financement des travaux.

Il est proposé de lui soumettre un dossier afin d'obtenir éventuellement une subvention.

Adopté à l'unanimité. Monsieur LE FLOCH ajoute néanmoins que son vote est favorable sous réserve que les travaux ne démarrent pas avant la décision de notification.

3 – TRAVAUX DE VOIRIE – 2006/2009 – AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LE MARCHE

Monsieur le maire informe que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 19 septembre 2006 pour ouvrir les plis du marché de travaux de voirie 2006/2009.

Les résultats de la première séance sont les suivants :

Nom	Montant HT	Montant TTC	rabais		
			Rabais R1 (entre 20.000 et 89.999 €)	Rabais R2 (entre 90.000 et 149.999 €)	Rabais R3 (supérieur à 150.000 €)
SCREG (Ploërmel)	617.485 €	738.512 €	8%	10%	10%
EUROVIA (Kervignac)	414.773 €	496.068 €	3%	6%	20%
SACER (Vannes)	424.174 €	507.313 €	2%	5%	12%

Il est précisé que les entreprises devaient répondre sur un quantitatif estimatif moyen basé sur les consommations des trois dernières années.

La Commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le mardi 26 septembre. Les résultats étaient les suivants :

Adopté à l'unanimité.

4 – PISCINE MUNICIPALE – TRAVAUX – AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LES MARCHES

Monsieur le maire précise que les appels d'offres pour les travaux de la piscine ont donné les résultats suivants :

Lot n°	Entreprise	Montant H.T.
1 « terrassement V.R.D. »	EUROVIA	192.121,65 € - dont 2.388,92 € pour l'option éclairage des plages minérales et végétales
2 « gros oeuvre »	SPIE BATIGNOLLES	1.277.972,66 €
3 « charpente métallique »	E.M.G.	74.053,90 €
4 « étanchéité extérieure »	Infructueux - à renégocier	
5 « bardage bois extérieur »	SOBAP	33.614,08 €

6 « menuiseries extérieures et intérieures alu »	ARMOR ALU	173.859,75 € - dont 14.952,61 pour l'option châssis intérieurs aluminium
7 « menuiseries intérieures bois »	ATLANTIC MOBILIER	52.938,68 €
8 « étanchéité intérieure »	En attente de l'avis du bureau de contrôle	
9 « bassins préfabriqués inox »	A et T EUROPE	336.470,00 €
10 « carrelage - faïence »	ALLANIC	105.623,17 €
11 « plafonds suspendus »	Infructueux – à renégocier	
12 « serrurerie »	ALRE SERRURES	37.532,00 € - dont option 1 ossatures supports de casiers suspendus : 1.747 € dont option 2 ossatures supports de cabines suspendus : 439 €
13 « casiers/cabines »	En attente	
14 « sauna - hammam »	AQUA REAL	18.181 € - la variante devant être présentée aux élus
15 « peinture »	GOLFE PEINTURE	19.393,41 €
16 « électricité courants faibles »	SAEBI	159.193,44 € - dont 6.528,64 pour option 1 éclairage de mise en valeur du bâtiment
17 « plomberie - sanitaire »	GUIBAN	119.195,35 €
18 « chauffage – traitement d'air »	GUIBAN	490.498,01 €
19 « traitement d'eau »	GUIBAN	555.147,74 €
20 « espaces verts »	ATLANTIC PAYSAGES	18.908,54 €

Adopté à l'unanimité.

Monsieur BELZ précise que les résultats des appels d'offres sont 10% au-dessus des estimations.

5 – PROGRAMME ASSAINISSEMENT ANNEES 2007 ET SUIVANTES

Afin de s'inscrire dans un programme d'investissement subventionné en matière de travaux d'assainissement d'eaux usées, il est proposé de communiquer au Syndicat Mixte de la région Auray-Belz-Quiberon les projets de la commune en la matière.

La commission Travaux-Environnement a retenu les opérations suivantes :

- chemin du Manio : desserte de l'aire d'accueil des gens du voyage
- rue Neptune : renforcement du réseau (piscine)
- impasse de la Brise : extension de réseau
- village de Kerniscob, allée des Jardins : extension de réseau
- avenue des Goélettes : extension de réseau

- impasse du Poul Douar : extension de réseau
- bd du Parco : suppression servitude camping DOMISILAMI
- bd du Goulvars, rue de Kerdonis : création de réseau
- Val Fleuri
- impasse des Alizés : extension de réseau.

Adopté à l'unanimité.

6 – AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2007 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Monsieur le maire indique que chaque année, le Département demande les travaux que la commune souhaite réaliser dans le domaine de la sécurité routière et qui peuvent à ce titre faire l'objet d'un subventionnement au titre des amendes de police.

Il est proposé de communiquer au Département les travaux suivants :

- rue de Saint Clément : dispositif de réduction de vitesse au droit du collège de Beg er Vil (estimation des travaux : 36.000 € T.T.C.)
- rue de Kermorvan, accès écoles Ste Anne-St Clément : élargissement accès et réduction vitesse des véhicules (estimation des travaux : 10.000 € T.T.C).

Adopté à l'unanimité.

Madame MASSE demande quand sera traitée la rue des Quatre Vents ?

Monsieur MOYSAN répond que pour l'instant ce n'est pas prévu. La priorité est donnée aux établissements scolaires.

7 – OBTURATION DE JOURS DE SOUFFRANCE DU PIGNON NORD DE LA MAIRIE

Monsieur le maire informe que la SCCV « Les Coureaux » envisage d'édifier une résidence au 9 rue de Verdun, en mitoyenneté avec le pignon nord de la mairie où il existe des jours de souffrance éclairant légèrement une partie de l'escalier permettant d'accéder aux combles de la mairie et aux anciennes petites cuisines.

En compensation de l'obturation des châssis vitrés existants, la SCCV « Les Coureaux » accepte :

- de démolir la cheminée existante en partie haute du mur et de réaliser les raccordements de couverture
- de boucharder et de recouvrir d'un nouvel enduit sur toute la hauteur les parties du mur restant apparentes.

La SCCV désire que cette transaction fasse l'objet d'un acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

8 – QUATRIEME TRANCHE DE LA ZONE ARTISANALE PLEIN OUEST – VENTE DES LOTS

Monsieur le maire rappelle que par délibérations en date des 28 juin 2004, 26 septembre 2005, 15 novembre 2005 et 18 juillet 2006, la commune a vendu à l'entreprise LA BELLE ILOISE une parcelle cadastrée AK n°182p-187p-189p-188p, d'une superficie de 3.527 m², située dans la zone artisanale Plein Ouest.

Or, il s'avère que le nom exact de l'acquéreur est la société OUEST PRODUCTION et non pas l'entreprise LA BELLE ILOISE.

Il convient donc de rectifier cette erreur.

Adopté à l'unanimité.

9 – PAYS D'AURAY – MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Lors d'un conseil d'administration de la Mission Locale en date de 2005, il avait été convenu que la participation par habitant passerait de 1,10 € à 1,40 €.

Ainsi, il convient de voter une subvention complémentaire à la Mission Locale à hauteur de 1.557,70 €.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE FLOCH fait remarquer que le conseil municipal avait décidé de ne pas augmenter la cotisation.

Monsieur LE GOFF lui précise que la décision prise par le conseil municipal à ce sujet concernait la prise en compte de la population D.G.F. pour le calcul de la cotisation et pas l'augmentation par habitant. QUIBERON refuse toujours pour l'instant de prendre en compte la population D.G.F. et souhaite la prise en compte de la population INSEE uniquement.

Le Maire,

J.M. BELZ